



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2025 1226

Convention de partenariat entre la Ville et l'association JEANNE D'ARC D'EAUBONNE NATATION pour la restauration sur Eaubonne en Fête le samedi 21 juin 2025

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020/022 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant *délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire* ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite organiser une manifestation à l'occasion d'Eaubonne en fête le samedi 21 juin 2025 sur la Place du 11 novembre et l'aire du Centre-ville ;

DÉCIDE

✍ **ARTICLE 1 :** de collaborer pour l'organisation de la restauration avec l'association JEANNE D'ARC D'EAUBONNE NATATION, sise 3 avenue Saint-Lambert, 95600 EAUBONNE, le samedi 21 juin 2025;

✍ **ARTICLE 2 :** de signer à cet effet une convention de partenariat fixant les droits et obligations de l'Organisateur, la Ville d'Eaubonne, et du partenaire, l'association JEANNE D'ARC D'EAUBONNE NATATION.

Eaubonne le **17 JUIN 2025**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☒ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☒ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lilian SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**


Marie-José BEAULANDE



Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250617-DEC2025-226-AU
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire